

COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2013
Convocations du 21 JANVIER 2013

Présents : Monsieur TOURNIER HV Maire, M. DALLA LANA Jérôme, M. DECORZENT Gilbert, M. DUFOUR Michel, M. FOSSIER Marcel, Mme JAMMET Geneviève, M. LAVEISSIERE Fabrice, M. PIGNIER Christian, M.ROSSET Alain, M. VAN HAETSDAELE Dominique.

Excusée : Mme WYE Nicole (procuration à Christian PIGNIER)

Monsieur le Maire ouvre la séance . Pour commencer il propose de déterminer le nombre des adjoints et de procéder à l'élection.

I / DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Locales , la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil Municipal qui fixe librement le nombre d'adjoints sans que celui ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit pour la commune de LE BIOT 3 postes .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à 3 le nombre de postes d'adjoints à pourvoir.

Il est ensuite immédiatement procédé au vote.

II / ELECTION DES ADJOINTS

Election du premier adjoint : candidat : Monsieur PIGNIER Christian

POUR : 9

BLANC 2 :

Monsieur PIGNIER Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est nommé 1er adjoint et est immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint : candidat : Monsieur

POUR : 10

BLANC : 1

Monsieur Dominique VAN HAETSDAELE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est nommé 2ème adjoint et est immédiatement installé.

Election du troisième adjoint : candidat : Monsieur Gilbert DECORZENT

POUR : 10

BLANC : 1

Monsieur Gilbert DECORZENT Gilbert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est nommé 3ème adjoint et est immédiatement installé.

III / COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Voir tableau en annexe.

A noter qu'une commission spécifique sur la Station de Drouzin le Mont Le Mont est créée.

Elle comprend tous les élus.

IV / INTERCOMMUNALITE DESIGNATIONS DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNE

• **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'AULPS** : Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal désigne :

Délégués titulaires : Henri- Victor TOURNIER, Maire
Christian PIGNIER, 1er adjoint

Suppléant: Dominique VAN HAETSDAELE.

- **SIVOM DE LA VALLEE D'AULPS** : Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal désigne :
 Délégués titulaires : Henri- Victor TOURNIER, Maire
 Christian PIGNIER, 1er adjoint
 Suppléant : Dominique VAN HAETSDAELE.
- **OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE D'AULPS** :
 Est désigné par le Conseil Municipal : Michel DUFOUR

V / DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération de délégation générale de compétence au Maire mentionnée aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VI / FONCIER

*** Vente Commune de LE BIOT à SFR : parcelle C 1693 Haut Thex:**

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de cette transaction : il s'agit de démonter le relai SFR situé jusqu'à aujourd'hui dans l'église, en proposant à SFR un nouveau site pour s'implanter. L'autorisation d'urbanisme nécessaire à la mise construction d'une nouvelle antenne sur la parcelle communale C 1693 a d'ailleurs été accordée en 2011. L'emprise de cette nouvelle implantation est à prendre sur cette parcelle C 1693. Cette emprise est de 126 m² . Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de vendre 126 m² de la parcelle communale C 1693 à SFR, au prix de 200 € le m² soit une somme totale de 25200 €; et désigne l'étude de Maître Ballara-Boulet notaire à Thonon les Bains pour la réalisation de l'acte.

*** Vente BOISIER Fabienne à Commune de LE BIOT : parcelles C 32 et C 38 la Coudre**

Ces parcelles sont situées dans le périmètre de déclaration d'utilité publique de la station d'épuration de Couvaloup. L'acquisition par la commune a été retardée le temps de régler des questions de succession du côté des vendeurs. Aujourd'hui c'est chose faite. Monsieur le Maire présente les termes de la négociation qu'il avait eu avec Mme Boisier à savoir acquisition amiable des terrains au prix de 1,10 € le m² + acquisition du bois pour un montant de 800 € . Soit une somme de 4 118,710 € arrondie à 4119,00 € . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir les parcelles C32 et C 38 au prix de 1,10 € le m² , ainsi que le bois , pour une somme totale de 4119,00 € et charge Me Ballara Boulet de la réalisation de l'acte.

VII / EXPLOITATION STATION D'EPURATION DE COUVALOUP

Le SIVOM de la Vallée d'Aulps a embauché du personnel supplémentaire pour l'exploitation de la station d'épuration de Morzine. Ce personnel pourra également s'occuper de l'exploitation de notre station d'épuration en relation avec notre employé de commune. Le contrat qui nous liait avec la Lyonnaise des Eaux a donc été dénoncé.

VIII:/ ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DE LA CCVA

Monsieur le Maire présente le projet de modification du périmètre de coopération intercommunale qui prévoit l'intégration des communes suivantes : les Gets, Morzine, et 4 communes de la Vallée du Brévon : Vailly, Lullin , Bellevaux et Reyvroz. Il rappelle également la délibération du 24 Juin 2011 dans laquelle le Conseil Municipal s'était déjà prononcé contre contre l'élargissement aux communes de la Vallée du Brévon. Par contre un avis favorable avait été émis à l'époque sur l'élargissement aux communes de Morzine et Les Gets. Considérant qu'il n'existe pas d'unité géographique entre les communes de la vallée d'Aulps et de la Vallée du Brévon, qu'il ne s'agit pas du même bassin de vie , et qu'il n'existe qu'une seule route, souvent barrée, obligeant à un détour de 25 km par Thonon les Bains, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
VOTE CONTRE l'élargissement du périmètre de la CCVA aux communes de Vailly, Lullin , Bellevaux et Reyvroz.
VOTE POUR l'intégration dans le périmètre de la CCVA des communes de Morzine et Les Gets.

IX / EXTENSION ECOLE FRANCOIS HUGO

Monsieur le Maire indique que les prévisions d'effectif pour la rentrée de septembre 2013 sont à ce jour de 83 enfants sur 3 classes. Il indique en outre que Mme la Directrice a sollicité l'ouverture d'une 4ème classe. Il devient aujourd'hui nécessaire d'étudier l'extension des bâtiments de l'école et plus particulièrement de prévoir un réaménagement des vestiaires et de la salle de cantine.

Une consultation de maîtrise d'oeuvre a été réalisée en marché à procédure adaptée, avec une date de remise des offres fixée au 5 Décembre 2012 .

Deux offres sont parvenues en Mairie : Atelier Delerce Architecture et Cabinet Pierre Buisson.

Suite à l'ouverture des plis, et analyse, c'est la candidature de l'ATELIER DELERCE ARCHITECTURE , SEYTROUX qui a été retenue pour un montant de maîtrise d'oeuvre de 49 643,50 € HT pour des travaux qui pourraient se décomposer de la manière suivante:

- tranche ferme : création d'1 salle de classe supplémentaire + réaménagement de vestiaires. Ceci permettra d'affecter au restaurant scolaire la salle de classe située au rez de chaussée du bâtiment principal .
- tranche conditionnelle : création d'une liaison entre le bâtiment principal (école primaire) et le bâtiment de maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'atelier Delerce Architecture comme maître d'oeuvre des travaux d'agrandissement de l'Ecole François Hugo pour un montant de 49643,50 € pour les 2 tranches (ferme + conditionnelle), et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre.

X / STATION DE DROUZIN LE MONT

Monsieur Michel DUFOUR fait part de sa démarche au Conseil Municipal : il a présenté à de potentiels investisseurs de sa connaissance les bilans fournis par la société Drouzin le Mont Développement exploitante des remontées mécaniques. Pour l'instant ces bilans sont étudiés.

Monsieur le Maire propose de laisser aux nouveaux élus le mois de Février afin de s'imprégner du dossier, et les décisions seront prises en Mars avant le vote du budget.

Pour l'heure, le conseil municipal , à l'unanimité , délibère pour demander à Monsieur Vivien d'ouvrir les 3 téléskis pour les vacances scolaires de Février. Une demande officielle par pli recommandé sera faite en ce sens.

XI : QUESTIONS DIVERSES

La Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps est à la recherche de nouveaux locaux pour installer les bureaux de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps. La commune peut proposer la salle située au dessus des bureaux de l'ADMR dans le bâtiment de l'ancienne école.

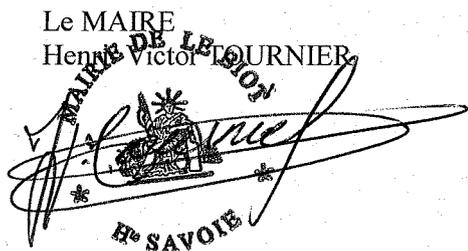
Pour ce qui concerne les travaux : les élus proposent que la CCVA prenne les travaux (cloisons, câblage informatique etc..) à sa charge; et en contrepartie la commune pourrait abandonner une année de loyer.

Le cahier des charges des travaux sera bien évidemment à mettre au point entre CCVA et Mairie.

Sont délégués sur ce dossier : Christian PIGNIER et Dominique VAN HAETSDAELE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

Le MAIRE
 Henri Victor LEJOURNIER



Mairie de Drouzin
 Savoie